

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019
CONVOCAION DU 25 NOVEMBRE 2019
SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Marie MERCIER

L'an deux mil dix-neuf et le neuf décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MOISSON.

Monsieur le maire expose :

Actuellement le Conseil Départemental mène une réflexion sur le maintien des différents plan d'alignement de sa voirie et sollicite les communes concernées par ces plans d'alignement au regard de la voirie départementale traversant notamment les milieux urbanisés.

La commune de Saint Loup des Chaumes est visée par le plan d'alignement de la Route Départementale n° 3 dans la traversée du bourg. Ce plan date du 6 août 1872.

Cette servitude n'a plus d'usage effectif au regard de la configuration actuelle de la voirie concernée (implantation des trottoirs par la collectivité, réseaux EP...), de plus dans le cadre de l'élaboration du PLUi, mis en oeuvre par la communauté de communes Arnon Boischaud Cher, la conservation de cet outil devient caduque. De fait, il conviendrait de l'abroger dans sa totalité dans la traversée de l'agglomération de Saint Loup des Chaumes.

Il est donc proposé au conseil municipal de rendre un avis sur le maintien du plan d'alignement de la route départementale n° 3 avant l'engagement de l'enquête publique préalable au PLUi.

Après débats, à l'unanimité, le conseil municipal :

REND UN AVIS FAVORABLE à l'abrogation du plan d'alignement départemental dans la traversée de l'agglomération de la commune de Saint Loup des Chaumes datant du 6 août 1872.

Pour extrait conforme,
Le, 13 décembre 2019
Le maire, Philippe MOISSON



DCM - 2019-030

Avis du conseil municipal sur l'abrogation du plan d'alignement départemental

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**

Nombre de membres en exercice **11**

Nombre de membres ayant pris part à la délibération **10**

Présents

Sylvain AUFRAGNE

Jean-Paul BELLOT

Sabine BERNARDIN

Noël DOCQ

Marc FLOQUET

Anne-Marie MERCIER

Philippe MOISSON

Anne-Marie PERON

Maurice POUVESLE

Christian VERNEUIL

Absents

Michel DE PAULE

Pouvoirs

Michel DE PAULE
à Anne-Marie PERON

Pour 11

Contre

Abstention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802210-20191209-DCM2019030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

Affichage : 23/12/2019